

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	40 fr.	60 fr.
	6 mois..	25 »	38 »
	3 mois..	15 »	22 »
France et Colonies	Un an..	50 »	75 »
	6 mois..	30 »	45 »
	3 mois..	18 »	28 »
Étranger	Un an..	60 »	90 »
	6 mois..	35 »	55 »
	3 mois..	20 »	35 »

Changement d'adresse : 2 francs

LE «BULLETIN OFFICIEL» PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou *édition partielle* : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc...
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire* (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc...)

Seule l'édition partielle est vendue séparément

On peut s'abonner à l'Imprimerie Officielle à Rabat, à l'Office du Protectorat à Paris et dans les bureaux de poste de l'Office chérifien des P. T. T. Les règlements peuvent s'effectuer au compte courant de chèques postaux de M. le Trésorier général du Protectorat, n° 100-00, à Rabat.

PRIX DU NUMÉRO :

Édition partielle.....	1 franc
Édition complète.....	1 fr. 50

PRIX DES ANNONCES :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires	} La ligne de 27 lettres 3 francs

(Arrêté résidentiel du 28 juin 1930)

Pour la publicité-réclame, s'adresser à l'Agence Havas, Avenue Dar el Makhzen, 8, Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Dahir du 26 août 1933 (4 jourmada I 1352) portant approbation de l'avenant n° 10 à la convention et au cahier des charges de la concession du port de Fedala, du 30 juillet 1913	1090
Dahir du 6 octobre 1933 (15 jourmada II 1352) modifiant le dahir du 26 avril 1932 (19 hija 1350) autorisant la vente d'immeubles et parts d'immeubles domaniaux, sis à Meknès.	1090
Dahir du 6 octobre 1933 (15 jourmada II 1352) autorisant la vente d'un immeuble domanial (Doukkala)	1090
Dahir du 6 octobre 1933 (15 jourmada II 1352) autorisant la cession d'une part d'eau de l'aïn Cheniguel (Marrakech).	1090
Dahirs du 7 octobre 1933 (16 jourmada II 1352) autorisant la vente de parcelles de terrain domanial (Marrakech).	1091
Dahir du 9 octobre 1933 (18 jourmada II 1352) autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial (Marrakech).	1092
Dahir du 9 octobre 1933 (18 jourmada II 1352) autorisant un échange immobilier (Marrakech)	1092
Dahir du 10 octobre 1933 (19 jourmada II 1352) autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial (Marrakech).	1093
Dahir du 10 octobre 1933 (19 jourmada II 1352) autorisant la vente d'un lot maratcher, à Port-Lyautey	1093
Dahir du 10 octobre 1933 (19 jourmada II 1352) autorisant la vente d'un lot de colonisation (Ouezzane)	1093
Dahir du 11 octobre 1933 (20 jourmada II 1352) autorisant la vente de lots de colonisation (Ouezzane)	1093
Dahir du 13 octobre 1933 (22 jourmada II 1352) autorisant la vente d'un lot de colonisation (Ouezzane)	1094
Dahir du 13 octobre 1933 (22 jourmada II 1352) autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial (Meknès)	1094
Dahir du 13 octobre 1933 (22 jourmada II 1352) autorisant la vente d'un immeuble domanial (Doukkala)	1094
Arrêté viziriel du 14 octobre 1933 (23 jourmada II 1352) modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 25 janvier 1928 (2 chaabane 1346) déterminant les conditions d'application de la législation sur les accidents du travail, en ce qui concerne le fonds de garantie et le fonds spécial dit « des blessés de la guerre » victimes d'accidents du travail	1094

Pages

Arrêté viziriel du 21 octobre 1933 (1 ^{er} rejeb 1352) portant résiliation de la vente de trois lots de colonisation	1095
Arrêté viziriel du 21 octobre 1933 (1 ^{er} rejeb 1352) autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain, sise à Berkiné (Taza)	1096
Arrêté viziriel du 21 octobre 1933 (1 ^{er} rejeb 1352) autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain (Meknès)	1096
Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation autorisant la constitution de la société « Huilerie coopérative de Tamelett »	1096
Mouvements de personnel dans les administrations du Protectorat	1096
Promotions réalisées en application des dahirs des 27 décembre 1924, 8 mars, 7 et 8 avril 1928 attribuant aux agents des services publics des bonifications d'ancienneté au titre des services militaires accomplis par eux	1097
Liste des permis de recherche accordés pendant le mois d'octobre 1933	1098
Liste des permis de prospection accordés pendant le mois d'octobre 1933	1098
Liste des permis de prospection rayés pour renonciation, non-paiement des redevances ou fin de validité	1099
Liste des permis de recherche rayés pour renonciation, non-paiement des redevances ou fin de validité	1099

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis de mise en recouvrement des rôles du tertib et prestations, du tertib, des prestations, des patentes et taxe d'habitation, de la taxe urbaine, des patentes dans diverses localités	1099
Statistique des opérations de placement pendant la semaine du 23 au 29 octobre 1933	1099
Liste nominative du personnel médical autorisé à exercer au 1 ^{er} janvier 1933	1101
Liste du personnel vétérinaire autorisé à exercer au 1 ^{er} janvier 1933	1115

PARTIE OFFICIELLE

DAHIR DU 26 AOUT 1933 (4 jourmada I 1352)
portant approbation de l'avenant n° 10 à la convention et
au cahier des charges de la concession du port de Fedala,
du 30 juillet 1913.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en
élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le contrat de concession du port de Fedala, du
30 juillet 1913, ainsi que le cahier des charges y annexé,
approuvés par le dahir du 4 mai 1914 (8 jourmada II 1332) ;

Vu l'avenant n° 6, du 20 mars 1930, audit contrat de
concession portant, en son article 9, fixation des nouvelles
taxes à appliquer pour l'embarquement et le débarquement
des combustibles liquides dès que les grands navires pétro-
liers pourront accoster d'une façon régulière aux ouvrages
intérieurs du port de Fedala, avenant approuvé par le dahir
du 18 mai 1930 (19 hija 1348) ;

Vu l'avenant n° 10 au même contrat, du 8 août 1933,
complétant l'article 9 de l'avenant n° 6 par l'institution
d'une taxe spéciale pour le transbordement direct de bord
à bord et en vrac des essences et pétroles dans le port,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvé, tel qu'il est annexé
à l'original du présent dahir l'avenant n° 10 au contrat de
concession du port de Fedala, conclu le 8 août 1933 entre
M. Normandin, directeur général des travaux publics, agis-
sant au nom du Gouvernement chérifien, et M. de Lapey-
rière, agissant au nom de la Compagnie du port de Fedala.

*Fait à Paris, le 4 jourmada I 1352,
(26 août 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 septembre 1933.

*Pour le Commissaire Résident général,
Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 6 OCTOBRE 1933 (15 jourmada II 1352)
modifiant le dahir du 26 avril 1932 (19 hija 1350) autorisant
la vente d'immeubles et parts d'immeubles domaniaux,
sis à Meknès.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en
élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Les mises à prix des immeubles
inscrits sous les n° 87 U., 565 U. et 227 S., au sommier
de consistance des biens domaniaux de Meknès, fixées res-
pectivement, par le dahir du 26 avril 1932 (19 hija 1350)

autorisant la vente d'immeubles et parts d'immeubles do-
maniaux à Meknès, à trois mille francs (3.000 fr.), trois
mille francs (3.000 fr.) et deux mille francs (2.000 fr.), sont
ramenées à mille huit cents francs (1.800 fr.), six cents
francs (600 fr.) et mille cinq cents francs (1.500 fr.).

ART. 2. — Les actes de vente devront se référer au
présent dahir.

*Fait à Rabat, le 15 jourmada II 1352,
(6 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 6 OCTOBRE 1933 (15 jourmada II 1352)
autorisant la vente d'un immeuble domanial (Doukkala).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en
élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la vente à M. Frier
Georges de l'immeuble domanial dit « Feddan Ouled el
Hassan », inscrit sous le n° 818 D.R. au sommier de con-
sistance des biens domaniaux de Mazagan, sis sur le terri-
toire de la tribu des Oulad-Amor (Doukkala), au prix de
quatorze mille sept cent soixante-treize francs cinquante
centimes (14.773 fr. 50), payable dans les mêmes condi-
tions que celui du lot de colonisation « Feddan Hamri et
Slalef », auquel l'immeuble cédé sera incorporé et dont
il suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent
dahir.

*Fait à Rabat, le 15 jourmada II 1352,
(6 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 6 OCTOBRE 1933 (15 jourmada II 1352)
autorisant la cession d'une part d'eau de l'aïn Cheniguett
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en
élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la cession à la collec-
tivité des Oulad-M'Barek, circonscription d'El-Kelaa-des-

Srarhna, de sept ferdias sur quatorze de l'aïn Cheniguett, inscrites sous le n° 19 au sommier de consistance des biens domaniaux des Srarhna (Marrakech).

ART. 2. — Cette cession est consentie sans périmètre territorial, au prix de cinq mille francs (5.000 fr.), payable en cinq annuités successives, égales et sans intérêts, la première exigible à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du jour de la signature de l'acte de vente.

ART. 2. — La collectivité bénéficiaire ne pourra jouir et disposer des sept ferdias cédées que dans les conditions prévues par la législation en vigueur relative à la gestion et à l'aliénation des terres collectives.

Fait à Rabat, le 15 jourmada II 1352,
(6 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

DAHIR DU 7 OCTOBRE 1933 (16 jourmada II 1352)
autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 11 », la vente à M. Ramelet Fernand d'une parcelle de terrain domanial inscrite sous le n° 202 au sommier de consistance des biens domaniaux du Haouz, d'une superficie de deux cent quatre hectares (204 ha.), au prix de soixante-dix mille francs (70.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 11 », auquel la parcelle cédée sera incorporée et dont elle suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 16 jourmada II 1352,
(7 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

DAHIR DU 7 OCTOBRE 1933 (16 jourmada II 1352)
autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 17 », la vente à M. Jaume Michel d'une parcelle de terrain à prélever sur l'immeuble domanial n° 219 du Haouz, d'une superficie de deux cent quinze hectares (215 ha.), au prix de cent vingt mille francs (120.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 17 », auquel la parcelle cédée sera incorporée et dont elle suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 16 jourmada II 1352,
(7 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

DAHIR DU 7 OCTOBRE 1933 (16 jourmada II 1352)
autorisant la vente de trois parcelles de terrain domanial
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 18 », la vente à la société « Les Cultures marocaines » de trois parcelles de terrain domanial, la première, dite « Périmètre du douar Abdeslem », la seconde, à prélever sur l'immeuble domanial n° 219 du Haouz, d'une superficie de cinquante hectares (50 ha.), la troisième, à prélever sur l'immeuble domanial n° 204 du Haouz, d'une superficie de cent quinze hectares (115 ha.), au prix de quatre-vingt-dix mille francs (90.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 18 », auquel les parcelles cédées seront incorporées et dont elles suivront le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

*Fait à Rabat, le 16 jourmada II 1352,
(7 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 7 OCTOBRE 1933 (16 jourmada II 1352)
autorisant la vente de deux parcelles de terrain domanial
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIVIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 19 », la vente à la société « Les Plantations marocaines » de deux parcelles de terrain, la première, à prélever sur l'immeuble domanial n° 204 du Haouz, d'une superficie de cent quinze hectares (115 ha.), la seconde, à prélever sur l'immeuble domanial n° 203 du Haouz, ainsi que la ferme y édiflée, au prix de quatre-vingt-cinq mille francs (85.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 19 », auquel les parcelles cédées seront incorporées et dont elles suivront le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

*Fait à Rabat, le 16 jourmada II 1352,
(7 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 9 OCTOBRE 1933 (18 jourmada II 1352)
autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial
(Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIVIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 20 », la vente à la société « Le Verger marocain » d'une parcelle de ter-

rain domanial inscrite sous le n° 234 au sommier de consistance des biens domaniaux du Haouz, d'une superficie approximative de deux cent seize hectares (216 ha.), au prix de soixante mille francs (60.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 20 », auquel la parcelle cédée sera incorporée et dont elle suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

*Fait à Rabat, le 18 jourmada II 1352,
(9 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 9 OCTOBRE 1933 (18 jourmada II 1352)
autorisant un échange immobilier (Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIVIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisé l'échange d'une parcelle de terrain à prélever sur l'immeuble domanial inscrit sous le n° 201 au sommier de consistance des biens domaniaux du Haouz et sur une partie de l'immeuble domanial inscrit sous le n° 218 au même sommier, d'une superficie approximative de quatre cent trente-trois hectares soixante ares (433 ha. 60 a.), contre une parcelle de terrain d'une superficie approximative de deux cent seize hectares (216 ha.), située sur l'immeuble dit « Arhouatim », délimité : au nord, par le mesref Agafaï; à l'est, par le lot « Arhouatim 22 »; au sud, par le lot « Arhouatim 20 »; à l'ouest, par le lot « Arhouatim 12 » et partie du lot « Arhouatim 13 », appartenant à Si Ahmed el Biaz.

ART. 2. — L'acte d'échange devra se référer au présent dahir.

*Fait à Rabat, le 18 jourmada II 1352,
(9 octobre 1933).*

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

DAHIR DU 10 OCTOBRE 1933 (19 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial
 (Marrakech).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « Arhouatim n° 1 », la vente à M. Lassalle Jean d'une parcelle de terrain à prélever sur l'immeuble domanial n° 216 du Haouz, d'une superficie de soixante hectares (60 ha.), au prix de dix-huit mille francs (18.000 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot de colonisation « Arhouatim n° 1 », auquel la parcelle cédée sera incorporée et dont elle suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 19 jourmada II 1352,
(10 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
 URBAIN BLANC.

DAHIR DU 10 OCTOBRE 1933 (19 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'un lot maraîcher, à Port-Lyautey.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, par voie d'adjudication aux enchères publiques et sur mise à prix de cinquante mille francs (50.000 fr.), la vente du lot maraîcher n° 4, d'une superficie approximative de deux hectares trente-trois ares (2 ha. 33 a.), compris dans le premier lotissement maraîcher créé en 1918 à Port-Lyautey.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 19 jourmada II 1352,
(10 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
 URBAIN BLANC.

DAHIR DU 10 OCTOBRE 1933 (19 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'un lot de colonisation (Ouezzane).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « M'Jara n° 5 », la vente à M. Croux Lucien du lot de colonisation « M'Jara n° 5 bis » d'une superficie approximative de soixante-quinze hectares (75 ha.), au prix de cinquante-deux mille cinq cents francs (52.500 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot « M'Jara n° 5 », auquel le nouveau lot sera incorporé et dont il suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 19 jourmada II 1352,
(10 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
 URBAIN BLANC.

DAHIR DU 11 OCTOBRE 1933 (20 jourmada II 1352)
 autorisant la vente de lots de colonisation (Ouezzane).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « M'Jara n° 3 », la vente à M. Dersy Jules des lots de colonisation « M'Jara n° 3 bis et 3 ter », d'une superficie globale de cent seize hectares quatre-vingt-dix ares (116 ha. 90 a.), au prix de quatre-vingt-un mille huit cent trente francs (81.830 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot « M'Jara n° 3 », auquel les nouveaux lots seront incorporés et dont ils suivront le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 20 jourmada II 1352,
(11 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
 URBAIN BLANC.

DAHIR DU 13 OCTOBRE 1933 (22 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'un lot de colonisation (Ouezzane).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, en vue du rajustement du lot de colonisation « M'Jara n° 2 », la vente à M. Le Moigne Louis du lot de colonisation « M'Jara n° 2 bis », d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-douze hectares (192 ha.), au prix de cent trente-quatre mille quatre cents francs (134.400 fr.), payable dans les mêmes conditions que celui du lot « M'Jara n° 2 », auquel le nouveau lot sera incorporé et dont il suivra le sort.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 22 jourmada II 1352,
(13 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

DAHIR DU 13 OCTOBRE 1933 (22 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'une parcelle de terrain domanial (Meknès).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, par voie d'adjudication aux enchères publiques et sur mise à prix de douze mille francs (12.000 fr.), la vente d'une parcelle de terrain domanial dite « Parcelle sise près de Hamria » (Meknès), inscrite sous le n° 228 S. au sommier de consistance des biens domaniaux de Meknès, d'une superficie de quarante-huit ares quatorze centiares (48 a. 14 ca.).

ART. 2. — L'acte de vente se référera au présent dahir.

Fait à Rabat, le 22 jourmada II 1352,
(13 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

DAHIR DU 13 OCTOBRE 1933 (22 jourmada II 1352)
 autorisant la vente d'un immeuble domanial (Doukkala).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la vente à Si Mohamed ben Larbi el Hamri de l'immeuble domanial dit « Feddan Touïmesna », inscrit sous le n° 424 D.R. au sommier de consistance des biens domaniaux des Doukkala, d'une superficie de quarante-neuf hectares cinquante-six ares (49 ha. 56 a.), sis sur le territoire de la tribu des Oulad-Amrane (Doukkala), au prix de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs (18.585 fr.), payable en cinq annuités égales, la première, exigible le 1^{er} juillet 1934, les suivantes, le 1^{er} juillet des années suivantes.

ART. 2. — L'acte de vente devra se référer au présent dahir.

Fait à Rabat, le 22 jourmada II 1352,
(13 octobre 1933).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 14 OCTOBRE 1933
 (23 jourmada II 1352)

modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 25 janvier 1928 (2 chaabane 1346) déterminant les conditions d'application de la législation sur les accidents du travail, en ce qui concerne le fonds de garantie et le fonds spécial dit « des blessés de la guerre » victimes d'accidents du travail.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 25 janvier 1928 (2 chaabane 1346) déterminant les conditions d'application de la législation sur les accidents du travail, en ce qui concerne le fonds de garantie et le fonds spécial dit « des blessés de la guerre » victimes d'accidents du travail, modifié par l'arrêté viziriel du 5 février 1929 (24 chaabane 1347),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 7 de l'arrêté viziriel susvisé du 25 janvier 1928 (2 chaabane 1346) est complété ainsi qu'il suit :

« Article 7. —

« Lorsque la rente initiale est révisée par application des dispositions de l'article 19 du dahir du 25 juin 1927 (25 hija 1345), il est procédé à une nouvelle liquidation donnant lieu, suivant que la dite rente a été augmentée ou réduite, à la perception d'une contribution supplémentaire ou à la restitution d'une partie de la contribution perçue originairement.

« Cette nouvelle liquidation est effectuée d'après le barème en usage à l'époque de la décision judiciaire passée en force de chose jugée fixant la rente initiale, et en faisant application du taux en vigueur à cette époque pour la détermination des contributions d'alimentation des fonds susvisés. »

ART. 2. — Les barèmes annexés à l'arrêté viziriel susvisé du 25 janvier 1928 (2 chaabane 1346) sont modifiés ainsi qu'il suit :

AGE DU CREDIRENTIER à la date de la décision judiciaire ou de l'ordonnance allouant la rente. Différence entre le millésime de cette date et celui de la date de naissance	Nombre par lequel la rente allouée à cha- que crédentier doit être multipliée pour obtenir le capital constitutif imposable à la taxe de garantie
---	---

BARÈME I. — ACCIDENTS AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT.

1^{re} section. — Rentes attribuées aux conjoints et ascendants des victimes.

Jusques et y compris 15 ans	19
De 16 à 20 ans	18,5
De 21 à 25 ans	18
De 26 à 30 ans	17,4
De 31 à 35 ans	16,5
De 36 à 40 ans	15,5
De 41 à 45 ans	14,4
De 46 à 50 ans	13,1
De 51 à 55 ans	11,7
De 56 à 60 ans	10,2
De 61 à 65 ans	8,6
De 66 à 70 ans	7
De 71 à 75 ans	5,5
De 76 à 80 ans	4,2

2^e section. — Rentes attribuées aux enfants et descendants des victimes.

Jusqu'à 2 ans	10,1
De 3 à 4 ans	9,2
De 5 à 6 ans	8
De 7 à 8 ans	6,7
De 9 à 10 ans	5,2
De 11 à 12 ans	3,6
De 13 à 14 ans	1,9
De 15 ans et plus	1

BARÈME II. — ACCIDENTS AYANT ENTRAÎNÉ UNE INCAPACITÉ DE TRAVAIL PERMANENTE, ABSOLUE OU PARTIELLE.

Jusques et y compris 15 ans	18,6
De 16 à 20 ans	18,1
De 21 à 25 ans	17,6
De 26 à 30 ans	17
De 31 à 35 ans	16,2
De 36 à 40 ans	15,2
De 41 à 45 ans	13,9
De 46 à 50 ans	12,5
De 51 à 55 ans	11,1
De 56 à 60 ans	9,5
De 61 à 65 ans	7,8
De 66 à 70 ans	6,1
De 71 à 75 ans	4,6
De 76 à 80 ans	3,4

ART. 3. — Le barème déterminé par l'article précédent sera applicable aux décisions judiciaires rendues à compter du 1^{er} octobre 1933.

ART. 4. — Le secrétaire général du Protectorat et le directeur général des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 23 jourmada II 1352,
(14 octobre 1933).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 31 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 21 OCTOBRE 1933

(1^{er} rejeb 1352)

portant résiliation de la vente de trois lots de colonisation.

LE GRAND VIZIR,

Vu les dahirs des 10 juin 1926 (28 kaada 1344) et 25 février 1929 (15 ramadan 1347) autorisant la vente de lots de colonisation ;

Vu les actes constatant la vente sous condition résolutoire des lots précités ;

Vu le dahir du 18 mai 1932 (12 moharrem 1351) relatif à l'aliénation des lots de colonisation à la suite d'un arrêté de déchéance ou à la requête des créanciers inscrits, et au rachat de ces lots par l'Etat, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'avis émis par le sous-comité de colonisation, dans ses séances des 28 janvier et 6 avril 1933 ;

Sur la proposition du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, après avis du directeur général des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont résiliées les ventes de lots de colonisation :

Lot « Bled Ouezzani n° 6 » (Fès), attribué à M. Gédéon-Louis Tecourt ;

Lot « Maaziz-Etat n° 1 », attribué à M. Jules Godard ;

Lot « Assouel-Etat n° 2 », attribué à M. André Delisle.

ART. 2. — Ces lots seront vendus par voie d'adjudication aux enchères publiques dans les conditions prévues par le dahir susvisé du 18 mai 1932 (12 moharrem 1351).

ART. 3. — L'arrêté viziriel du 21 août 1933 (28 rebia II 1352) relatif au même objet est abrogé.

ART. 4. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 1^{er} rejeb 1352,
(21 octobre 1933).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 21 OCTOBRE 1933(1^{er} rejeb 1352)

autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain,
sise à Berkine (Taza).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 9 juin 1917 (18 chaabane 1335) portant règlement sur la comptabilité publique, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur des affaires indigènes, après avis du directeur général des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de deux hectares (2 ha.), sise à Berkine (Taza), appartenant aux nommés Ben Hammou ou Tahar, Ou Doho, Ahmed ou Achour, Kso ou ben Raho, Ben Lahcen ou Doho, Mimoun ou Kerro, de la fraction des Beni-Aziz, au prix de six mille francs (6.000 fr.).

ART. 2. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Rabat, le 1^{er} rejeb 1352,
(21 octobre 1933).*

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 21 OCTOBRE 1933(1^{er} rejeb 1352)

autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain (Meknès).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 9 juin 1917 (18 chaabane 1335) portant règlement sur la comptabilité publique, et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur général des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition d'une parcelle de terrain comprise dans le périmètre de colonisation de l'oued Madhouma, tribu des Beni-M'Tir (Meknès), d'une superficie approximative de un hectare (1 ha.), appartenant à Mohamed ou Akka, au prix de mille francs (1.000 fr.).

ART. 2. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Rabat, le 1^{er} rejeb 1352,
(21 octobre 1933).*

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 octobre 1933.

*Le Ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
URBAIN BLANC.*

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DE LA COLONISATION**

autorisant la constitution de la société « Huilerie coopérative de Tamelett ».

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 9 mai 1923 (23 ramadan 1341) sur le crédit agricole mutuel, modifié les 25 novembre 1925 et 5 décembre 1930 ;

Vu l'arrêté viziriel du 12 mai 1923 (26 ramadan 1341) pris en exécution du dahir précité ;

Vu le dossier déposé à la direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation pour autorisation de constituer, conformément au dahir susvisé et sous le nom de « Huilerie coopérative de Tamelett », une société coopérative agricole ayant pour objet le traitement et la vente des olives provenant exclusivement des exploitations des associés ;

Vu l'avis favorable émis par le directeur général des finances dans sa lettre n° 3.788 F.A. du 18 octobre 1933,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est autorisée la constitution de la société coopérative agricole dite « Huilerie coopérative de Tamelett », dont le siège social est à Tamelett.

Rabat, le 26 octobre 1933.

LEFEVRE.

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL
DANS LES ADMINISTRATIONS DU PROTECTORAT**

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

CONTRÔLE CIVIL

Par arrêtés du ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, en date du 23 octobre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} novembre 1933 :

Adjoint principal des affaires indigènes de 1^{re} classe

M. MARTINET Charles, adjoint principal des affaires indigènes de 2^e classe.

Adjoint des affaires indigènes de 1^{re} classe

M. MAXIME Georges, adjoint des affaires indigènes de 2^e classe.

Chef de comptabilité principal de 1^{re} classe

M. DISSARD Joseph, chef de comptabilité principal de 2^e classe.

Commis principaux hors classe

MM. AMZIAN Gabriel et VANGOUT Maurice, commis principaux de 1^{re} classe.

Commis principal de 1^{re} classe

M. SAUVE Gaston, commis principal de 2^e classe.

Commis principal de 3^e classe

M. HERNANDEZ Miguel, commis de 1^{re} classe.

Par arrêté du ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, en date du 23 octobre 1933, est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 1934, la démission de son emploi offerte par M. SAVARIT Maurice, commis principal hors classe du service du contrôle civil.

Par arrêté du ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, en date du 23 octobre 1933, M. BENZAKNIN Joseph, interprète de 5^e classe du service du contrôle civil, est placé dans la position de disponibilité pour service militaire, à compter du 22 octobre 1933.

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ

Par arrêté du directeur des services de sécurité, en date du 11 juillet 1933, AHMED BEN ABDALLAH BEN MOHAMED, inspecteur de 3^e classe, est promu inspecteur de 2^e classe, à compter du 1^{er} juillet 1933.

Par arrêté du directeur des services de sécurité, en date du 4 août 1933, DAUDI BEN MOHAMED BEN DAUDI, inspecteur hors classe (1^{er} échelon), est promu inspecteur hors classe (2^e échelon), à compter du 1^{er} août 1933.

Par arrêté du directeur des services de sécurité, en date du 23 octobre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} novembre 1933 :

Surveillant de prison de 1^{re} classe

M. BAYOL Alexis, surveillant de 2^e classe.

Surveillant de prison de 4^e classe

M. PERGOLA Martin, surveillant de 5^e classe.

Chef-gardien de prison de 3^e classe

MOHAMED BEN BOUCHAIB, chef-gardien de 4^e classe.

JUSTICE FRANÇAISE

SECRETARIATS DES JURIDICTIONS FRANÇAISES

Par arrêté du procureur général près la cour d'appel, en date du 21 octobre 1933, M. FOURNIER Henri, commis de 1^{re} classe, est promu commis principal de 3^e classe, à compter du 1^{er} novembre 1933.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Par arrêté du directeur général des finances, en date du 19 octobre 1933, M. TÊTE Léon-André, percepteur principal de 1^{re} classe, est promu percepteur principal hors classe, à compter du 1^{er} novembre 1933.

Par arrêtés du directeur du service des douanes et régies, en date des 24 et 26 octobre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} décembre 1933 :

Commis principaux de 1^{re} classe

MM. ROCCHESANI Hilaire, MOZZIGONACCI Jean et MILLET Georges, commis principaux de 2^e classe.

Commis de 2^e classe

MM. MONTEIL Maurice et HENNEQUIN Jean, commis de 3^e classe.

Lieutenant de 2^e classe

M. BELLIS Pierre, lieutenant de 3^e classe.

Préposés-chefs de 1^{re} classe

MM. LAUDE-SANSUC Aventin et ROUX Robert, préposés-chefs de 2^e classe.

Préposés-chefs de 3^e classe

MM. BARRÈRE Léon et ABEL Jean, préposés-chefs de 4^e classe.

Préposé-chef et matelot-chef de 4^e classe

MM. BARBIÉRI Michel, préposé-chef de 5^e classe ;
FUENTES Pierre, matelot-chef de 5^e classe.

Préposé-chef de 6^e classe

Est nommé, à compter du 1^{er} octobre 1933 :

M. PERTAVI Séverin.

Par arrêtés du directeur du service des douanes et régies, en date du 14 octobre 1933 :

MM. LAPEROU Charles, STEPHANOPOLI DE COMNÈNE Elie, contrôleurs de 3^e classe et GRUBEAU Eugène, contrôleur stagiaire, sont placés dans la position de disponibilité, à compter du 26 octobre 1933, pour accomplir leur service militaire.

Par arrêtés du chef du service des perceptions et recettes municipales, en date du 18 octobre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} novembre 1933 :

Chef de service de 1^{re} classe

M. GURRIBET François, chef de service de 2^e classe.

Collecteur principal de 4^e classe

M. FREENE Georges, collecteur principal de 5^e classe.

Collecteur de 1^{re} classe

M. BARDOU Victor, collecteur de 2^e classe.

Collecteur de 2^e classe

M. FERRY Serge, collecteur de 3^e classe.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS

Par arrêté du directeur général des travaux publics, en date du 20 octobre 1933, est acceptée, à compter du 11 octobre 1933, la démission de son emploi, offerte par M^{me} PLACIDI Marie, dactylographe de 3^e classe.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

Par arrêté du sous-directeur, chef du service de la conservation de la propriété foncière, en date du 23 octobre 1933, M. GODEAU Raymond, commis stagiaire, est nommé commis de 3^e classe, à compter du 1^{er} novembre 1933.

DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS

EAUX ET FORÊTS

Par arrêtés du directeur des eaux et forêts, en date du 17 octobre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} novembre 1933 :

Commis de 2^e classe

M. JARRY Paul, commis de 3^e classe.

Brigadier-chef (2^e échelon)

M. MÉDALE Albert, brigadier-chef (1^{er} échelon).

Sous-brigadier de 2^e classe

M. FOUQUE Edmond, garde des eaux et forêts hors classe.

Garde de 1^{re} classe

M. FRAYSSINET Charles, garde des eaux et forêts de 2^e classe.

Garde de 2^e classe

M. TARDY Marius, garde des eaux et forêts de 3^e classe.

SERVICE TOPOGRAPHIQUE

Par arrêtés du directeur, chef du service topographique, en date du 27 septembre 1933, sont promus, à compter du 1^{er} novembre 1933 :

Topographe principal hors classe

M. ESCAUDEMAISON Jean, topographe principal de 1^{re} classe.

Topographes principaux de 1^{re} classe

MM. DAURAT Antoine et ESTIBOTTE Alfred, topographes principaux de 2^e classe.

Topographes principaux de 2^e classe

MM. SAUVAIRE Léopold et TURQUOIS Marcel, topographes de 1^{re} classe.

Topographe de 2^e classe

M. BRUNEAU Jean, topographe de 3^e classe.

Topographe adjoint de 2^e classe

M. VIDAL Maurice, topographe adjoint de 3^e classe.

PROMOTIONS

réalisées en application des dahirs des 27 décembre 1924, 8 mars, 7 et 8 avril 1928 attribuant aux agents des services publics des bonifications d'ancienneté au titre des services militaires accomplis par eux.

Par arrêtés du premier président de la cour d'appel, en date du 20 octobre 1933, et en application des dispositions du dahir du 27 décembre 1924 :

M. MALFILATRE Roger, commis stagiaire à compter du 1^{er} juillet 1932, titularisé et nommé commis de 3^e classe, à compter du 1^{er} juillet

let 1933, est reclassé en la même qualité, à compter du 1^{er} juillet 1932, avec ancienneté du 9 janvier 1932 (Bonification 17 mois 22 jours) ;

M. GAYMARD Roger, commis stagiaire à compter du 1^{er} juillet 1932, titularisé et nommé commis de 3^e classe à compter du 1^{er} juillet 1933, est reclassé en la même qualité, à compter du 1^{er} juillet 1932 (Bonification 12 mois).

Par arrêté du directeur des services de sécurité, en date du 23 octobre 1933, et en application des dispositions des dahirs des 27 décembre 1924, 8 mars, 7 et 8 avril 1928, M. ROLET Ernest, surveillant de prison de 5^e classe à compter du 1^{er} septembre 1932, est reclassé surveillant de 2^e classe à compter du 1^{er} septembre 1932, avec un reliquat d'ancienneté de 8 mois 20 jours (Bonification 83 mois, majorations 18 mois 20 jours).

Par arrêté du directeur du service des douanes et régies, en date du 4 septembre 1933, et en application des dahirs des 27 décembre 1924, 8 mars et 7 avril 1928, sont réalisées les révisions de situations suivantes :

NOM ET PRÉNOMS	SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		DURÉE DES SERVICES MILITAIRES RAPPELÉS	
	GRADE ET CLASSE	DATE DE RECRUTEMENT	GRADE ET CLASSE	DATE D'ANCIENNETÉ	BONIFICATIONS	MAJORATIONS
MM. Tanney Albert Poli Pierre-François.	Préposé-chef de 6 ^e cl. id.	1 ^{er} août 1931 id.	Préposé-chef de 6 ^e cl. id.	1 ^{er} février 1931 8 août 1931	18 mois 11 mois 23 jours	

Par arrêtés du directeur du service des douanes et régies, en date du 26 octobre 1933, et en application des dahirs des 27 décembre 1924, 8 mars et 7 avril 1928, sont réalisées les promotions et révisions de situations suivantes :

NOM ET PRÉNOMS	SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		DURÉE DES SERVICES MILITAIRES RAPPELÉS	
	GRADE ET CLASSE	DATE DE RECRUTEMENT	GRADE ET CLASSE	AVEC ANCIENNETÉ DE	BONIFICATIONS	MAJORATIONS
MM. Bedouret Gilles	Contrôleur stagiaire	3 janvier 1931	Contrôleur de 3 ^e cl.	5 décembre 1931	17 mois 26 jours	
Chirol René	id.	29 juin 1931	Contrôleur de 2 ^e cl.	25 avril 1931	45 mois 25 jours	10 mois 11 jours
Simonnet Eugène ..	id.	id.	Contrôleur de 1 ^{er} cl.	10 avril 1931	66 mois 23 jours	20 mois 28 jours
Roty Paul	id.	id.	Contrôleur de 3 ^e cl.	10 avril 1932	17 mois 21 jours	
Pantalacci Joseph ..	Préposé-chef de 6 ^e cl.	1 ^{er} septembre 1932	Préposé-chef de 6 ^e cl.	1 ^{er} mars 1931	18 mois	
Nougier Jean	id.	id.	id.	29 mars 1931	17 mois 2 jours	

Par arrêté du sous-directeur, chef du service de la conservation de la propriété foncière, en date du 23 octobre 1933, et en application des dispositions du dahir du 27 décembre 1924, M. GODEAU, commis de 3^e classe, à compter du 1^{er} novembre 1933, est reclassé en la même qualité à compter du 13 décembre 1932, au point de vue de l'ancienneté et du traitement (Bonification 10 mois 18 jours).

Par arrêté du sous-directeur, chef du service de la conservation de la propriété foncière, en date du 25 octobre 1933, et en application des dispositions du dahir du 27 décembre 1924, M. CASSAING Albert, commis de 3^e classe, réintégré après service militaire, en la même qualité, conserve la même ancienneté.

Liste des permis de recherche accordés pendant le mois d'octobre 1933

N° du permis	DATE d'institution	TITULAIRE	CARTE au 1/200.000 ^e	Désignation du point pivot	REPERAGE du centre du carré	Catégorie
4593	16 octobre 1933	Debonq Laurent, commerçant, 29, rue Coli, Casablanca.	Settat (E.)	Marabout de S ^t Saïd Machou.	4.800 ^m E. et 1.400 ^m N.	II
4594	id.	Barthe Pierre, agent d'affaires, 1, rue de Marseille, Casablanca.	Settat (O.)	Usine électrique de Si Saïd Machou (force motrice).	4.000 ^m O. et 4.000 ^m S.	II

Liste des permis de prospection accordés pendant le mois d'octobre 1933

N° du permis	DATE d'institution	TITULAIRE	CARTE au 1/200.000 ^e	Désignation du point pivot	REPERAGE du centre du carré	Catégorie
1837	16 octobre 1933	Compagnie minière du Sous, villa Raymond, rue des Mérinides, n° 3, Rabat.	Talaat-n-Yakoub (O.)	Angle sud-est de la maison la plus à l'ouest d'Azib-Mesfar.	6.500 ^m E. et 300 ^m S.	II

**LISTE DES PERMIS DE PROSPECTION RAYÉS
pour renonciation, non-paiement des redevances
ou fin de validité.**

N° du permis	TITULAIRE	CARTE
1426	Soudan.	Rich (O.)
1427	id.	Boudenib (O.)

**LISTE DES PERMIS DE RECHERCHE RAYÉS
pour renonciation, non-paiement des redevances
ou fin de validité.**

Numéro du permis	TITULAIRE	CARTE
3150	Malaussène.	Marrakech-sud (E.)
3164	Busset.	id.
2903	Société de Penarroya.	Marrakech-nord (E.)
2904	Société des mines de l'Erdouz.	Marrakech-sud (O.)
2905	id.	id.
2898	Société minière des Gundafa.	Talaat-n-Yakoub (O.)
4249	Société des mines d'Oujda.	Debdou (E.)
4250	id.	id.
4264	Société minière des Gundafa.	Talaat-n-Yakoub (O.)
3394	Compagnie royale asturienne des mines.	Taza (O.)

PARTIE NON OFFICIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Service des perceptions et recettes municipales

Avis de mise en recouvrement de rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles d'impôts directs mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard.

LE 13 NOVEMBRE 1933. — *Tertib et prestations 1933 des européens* : Taourirt, Taza-banlieue, Hayaïna, Sefrou, ville d'Ouezzane, Loukkos, El-Hamman, Ain-Defali, Had-Kourt, Salé-banlieue, Khemissèt, Settat-banlieue, Tamanar, El-Aïoun, Arbaoua, Beni-Mellal, Dar-ould-Zidouh, Moulay-Bouazza, Chichaoua, Aït Ourir, Sidi-Rahal.

Tertib 1933 des européens : ville de Fès, ville de Mogador.

Prestations 1933 des européens : Guercif.

Patentes et taxe d'habitation 1933 (2^e émission) : Salé.

Taxe urbaine 1932 (2^e émission) : Fès-Médina.

LE 20 NOVEMBRE 1933. — *Patentes 1933* : Marrakech-Guéliz.

LE 4 DÉCEMBRE 1933. — *Taxe urbaine 1933* : Fès-Médina.

Rabat, le 4 novembre 1933.

Le chef du service des perceptions
et recettes municipales,
PIALAS.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DU TRAVAIL ET DE L'ASSISTANCE

Office marocain de la main-d'œuvre

Semaine du 23 au 29 octobre 1933.

A. — STATISTIQUE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT

VILLES	PLACEMENTS RÉALISÉS					DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES					OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES				
	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Non-Marocains	Marocains	Non-Marocains	Marocains		Non-Marocains	Marocains	Non-Marocains	Marocains		Non-Marocains	Marocains	Non-Marocains	Marocains	
Casablanca.....	20	9	16	23	68	44	»	4	»	48	8	»	37	2	47
Fès.....	»	35	4	6	45	11	130	»	10	151	1	3	4	»	8
Marrakech.....	1	2	»	2	5	5	17	1	1	24	»	»	»	»	»
Meknès.....	2	10	3	1	16	1	4	3	»	8	»	»	»	»	»
Oujda.....	12	56	2	1	71	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»
Rabat.....	1	5	2	12	20	16	6	6	»	28	»	1	8	»	9
TOTAUX.....	36	117	27	45	225	78	157	15	11	261	9	4	49	2	64

B. — STATISTIQUE DES DEMANDES D'EMPLOI PAR NATIONALITÉ

VILLES	Citoyens français	Sujets français	Marocains	Espagnols	Italiens	Russes	Suisses	Divers	TOTAL
Casablanca.....	54	»	32	16	9	»	»	5	116
Fès.....	9	1	180	1	1	1	»	»	193
Marrakech.....	3	3	20	»	»	»	»	»	26
Meknès.....	3	»	8	2	4	»	»	»	17
Oujda.....	3	»	56	2	»	»	»	»	61
Rabat.....	14	»	23	7	1	1	1	»	47
TOTAUX.....	86	4	319	28	15	2	1	5	460

ÉTAT DU MARCHÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pendant la période du 23 au 29 octobre, les bureaux de placement ont réalisé dans l'ensemble un nombre de placements supérieur à celui de la semaine précédente (225 au lieu de 211).

Il ressort du tableau ci-joint que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est supérieur à celui de la semaine précédente (261 contre 227) ainsi que celui des offres d'emploi non satisfaites (64 contre 44).

A Casablanca, le chômage s'aggrave lentement, principalement parmi les employés de bureau. Le bureau de placement a pu placer cette semaine quelques ouvriers du bâtiment, des mécaniciens et des agriculteurs.

A Fès, la situation du marché du travail n'a subi aucune modification, au cours de cette semaine.

A Marrakech, on signale une légère diminution dans le nombre des demandes d'emploi.

A Meknès, les opérations de placement ont été sensiblement plus nombreuses dans la catégorie des manœuvres, qu'au cours des semaines précédentes. Les offres d'emploi pour le personnel domestique restent nombreuses.

A Oujda, la situation du marché de la main-d'œuvre demeure satisfaisante. On signale une reprise de l'activité de l'industrie du crin végétal.

A Rabat, aucun fait notable n'est à signaler au cours de cette semaine.

Assistance aux chômeurs

Pendant la période du 23 au 29 octobre, inclus, il a été distribué au fourneau économique par la Société française de bienfaisance de Casablanca 1.152 repas. La moyenne quotidienne des repas servis

a été de 164 pour 82 chômeurs et leur famille. En outre, une moyenne de 60 chômeurs a été hébergée à l'asile de nuit. La région des Chaouïa a distribué au cours de cette semaine 7.852 rations complètes et 2.530 rations de pain et de viande. La moyenne quotidienne des rations complètes a été de 1.122 pour 320 chômeurs et leur famille et celle des rations de pain et de viande a été de 361 pour 122 chômeurs et leur famille.

A Fès, une moyenne journalière de 50 repas est distribuée aux chômeurs.

A Meknès, le chantier spécial ouvert par la municipalité occupe 33 ouvriers de diverses professions se répartissant ainsi : 20 Français, 11 Espagnols et 2 Italiens.

A Rabat, il a été distribué 1.333 repas aux chômeurs ; en outre, une moyenne quotidienne de 22 chômeurs européens a été hébergée à l'asile de nuit.

Immigration pendant le mois d'octobre 1933.

Au cours du mois d'octobre, le service du travail a visé 334 contrats de travail établis au profit d'immigrants, dont 82 visés à titre définitif et 252 pour un séjour temporaire.

Il en a rejeté 15.

Au point de vue de la nationalité, les 82 immigrants, dont les contrats ont été visés à titre définitif se répartissent ainsi qu'il suit : 49 Français, 1 Belge, 1 Danois, 15 Espagnols, 1 Guatémalien, 1 Italien, 1 Mexicain, 1 Portugais, 1 Suédois, 11 Suisses.

La répartition au point de vue professionnel pour ces 82 contrats visés à titre définitif est la suivante : pêche : 1, agriculture : 2, industrie de l'alimentation : 1, industries chimiques : 1, caoutchouc, papier, carton : 1, industrie du bois : 1, métallurgie : 5, travail de métaux fins et pierres précieuses : 1, terrassements, constructions, électricité : 1, commerces divers : 5, professions libérales : 16, services domestiques ou soins personnels : 47.

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DU TRAVAIL ET DE L'ASSISTANCE

LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL MÉDICAL AUTORISÉ A EXERCER
au 1^{er} Janvier 1933

Application de l'article 2 du dahir du 12 avril 1916, modifié par le dahir du 20 août 1926.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DES CHAOUIA			
BENAHMED			
<i>Médecin</i>			
M. GELIBERT Joseph	23 novembre 1918	Montpellier.	21 mai 1927
BERRECHID			
<i>Médecins</i>			
MM. DELAMARE Adrien LIVET Louis	22 décembre 1924 26 juillet 1911	Alger. Alger.	21 avril 1917 9 mars 1931
BOULHAUT			
<i>Médecin</i>			
M. DAUNIS Jean	5 juillet 1905	Alger.	12 mars 1929
CASABLANCA			
<i>1^o Médecins</i>			
MM. ALEXINSKY Jean AMAT AYALA ANDRE Samuel AZEMAR Edouard BALDOUS Jean BARRE Paul BARBEZAT Samuel BASLEZ Alcide M ^{me} BERCHER née TERVEUX BERGMANN née ROSOV MM. BEROS Georges BESSON Louis BIENVENUE Frédéric M ^{lle} BROIDO Sarah MM. BUCKWELL Percival BUTERA Luigi CARMINA Giuseppe CAULIER Edouard CASSUTO Umberto COIFFE Gaston COMTE Henri COUILLARD-LABONNOTE COUPINY Francis CREMADES Y CREMADES DARGEIN Gustave	25 mai 1900 3 juillet 1923 décembre 1929 28 mars 1902 6 février 1928 9 juillet 1931 4 juin 1924 26 juillet 1904 3 mai 1912 8 août 1930 14 mars 1907 29 mars 1909 14 octobre 1912 20 août 1903 7 juillet 1908 21 avril 1928 17 octobre 1924 9 janvier 1931 22 juillet 1902 5 avril 1923 29 juin 1902 10 avril 1899 12 mai 1927 15 avril 1915 22 janvier 1904	Moscou. Grenade. Lyon. Lyon. Alger. Paris. Lausanne. Montpellier. Alger. Paris. Bordeaux. Montpellier. Paris. Paris. Bologne. Palerme. Gênes. Toulouse. Pise. Bordeaux. Lyon. Bordeaux. Bordeaux. Valence. Lyon.	13 mai 1932 18 juin 1930 12 décembre 1929 28 février 1923 15 décembre 1931 14 décembre 1931 31 août 1925 29 avril 1931 7 août 1920 16 mai 1931 18 mai 1917 2 novembre 1921 16 avril 1917 id. 11 février 1925 29 octobre 1931 31 décembre 1929 30 septembre 1931 25 mai 1917 22 novembre 1926 7 décembre 1929 2 novembre 1921 23 novembre 1931 30 décembre 1924 8 janvier 1927

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. DE CAMPREDON Henry	11 juillet 1902	Lyon.	16 avril 1917
DELBASTEE Georges	18 novembre 1887	Bruxelles.	19 septembre 1928
DE PERSON Jacques	22 décembre 1907	Lyon.	12 octobre 1928
DUCHE Guillaume	26 septembre 1901	Paris.	2 novembre 1921
DOURMOUSSIS Alexandre	28 octobre 1924	Paris.	17 septembre 1931
DUMAZEL Jean	17 juillet 1914	Lyon.	3 janvier 1923
M ^{me} EYMERI née RAUCH	13 mars 1928	Paris.	9 mai 1928
MM. EYMERI Pierre	5 mars 1928	Paris.	4 mai 1928
FONTANA Arturo	8 juillet 1891	Pise.	28 avril 1917
FRANÇOIS Joseph	28 mai 1903	Paris.	15 mars 1919
FRIDERICI Georges	29 mars 1909	Montpellier.	16 avril 1917
GIEURE Paul	3 octobre 1923	Paris.	19 mars 1924
GLUCKMANN Abram	30 août 1924	Tartu (Estonie).	1 ^{er} avril 1931
GOMEZ Y RUANO	28 juillet 1916	Barcelone.	5 mars 1930
GOURDJI Aziz	id.	Constantinople.	20 mars 1929
GRIMALDI André	24 juillet 1923	Bordeaux.	23 juin 1917
GRISEY Charles	9 décembre 1925	Paris.	24 juillet 1929
ICARD Henri	14 août 1924	Beyrouth.	20 février 1925
M ^{lle} IRASQUE Marie	30 juillet 1926	Bordeaux.	22 septembre 1926
MM. JOBARD Marcel	4 octobre 1920	Bordeaux.	7 novembre 1922
KARTOUN Arnaud	29 octobre 1925	Lausanne.	18 janvier 1932
KASSAB Philippe	18 décembre 1929	Genève.	30 août 1932
LAMY Pierre	23 mars 1911	Nancy.	3 novembre 1925
LAURENT Auguste	7 octobre 1898	Lille.	25 octobre 1928
LEFORT Emile	22 janvier 1913	Paris.	7 décembre 1920
LE MARCHAND Joseph	14 octobre 1903	Paris.	14 novembre 1930
LEPINAY Eugène	13 septembre 1920	Paris.	2 novembre 1921
LEVY Gabriel	5 janvier 1926	Paris.	12 juin 1929
LOUYS Ernest	24 mai 1900	Genève.	29 août 1931
LOZINA Constantino	21 juin 1922	Florence.	10 septembre 1931
de LUCA Filippo	14 novembre 1895	Naples.	29 août 1932
MARTIN Emile	31 mars 1920	Lyon.	8 novembre 1921
MICHEL Marie	21 avril 1905	Bordeaux.	21 mars 1923
MIFSUD Benigno	28 novembre 1919	Malte.	22 décembre 1925
MILLARES Y FARINOS	27 mai 1921	Madrid.	8 février 1927
ODOUL André	16 juillet 1910	Paris.	14 janvier 1925
PANTOLI Francisco	3 juillet 1904	Bologne.	10 septembre 1932
PERARD Alphonse	19 août 1905	Paris.	12 novembre 1921
M ^{lle} PIETRI Marie-Antoinette	23 juillet 1931	Marseille.	24 novembre 1932
MM. PLANDE-LARROUDE Léopold	16 mai 1923	Bordeaux.	24 novembre 1922
POULEUR Auguste	9 août 1895	Bruxelles.	11 avril 1921
POUPONNEAU Marie-Aimé	20 décembre 1902	Lyon.	5 mai 1926
POVEDA Y SEGALERVA	20 juin 1905	Madrid.	19 juin 1929
PUJOL Antoine	5 juillet 1912	Bordeaux.	22 janvier 1924
RAOUL Florentin	23 décembre 1925	Lyon.	5 septembre 1929
RAPIN Maurice	3 décembre 1926	Berne.	7 septembre 1931
RATCHKOWSKI Edouard	6 février 1896	Moscou.	5 juin 1928
ROBLOT Maurice	17 mars 1925	Paris.	28 avril 1925
ROCHEDIEU René	26 mai 1915	Genève.	6 décembre 1919
ROCHEDIEU Willy	26 mai 1913	Berne.	4 décembre 1929
ROIG Maimo	5 juillet 1930	Barcelone.	2 juillet 1932
ROUBLEFF Alexandre	2 juillet 1921	Odessa.	19 mai 1930
M ^{me} ROUBLEFF née GREGORIEWITCH	id.	Odessa.	id.
MM. RUOTTE Paul	25 septembre 1886	Nancy.	2 novembre 1921
SACUTO Carlo	4 décembre 1930	Paris.	29 septembre 1931
SCHACH-PARONIANITZ	14 août 1915	Moscou.	14 novembre 1930
SESINI Marcel	4 février 1929	Alger.	15 avril 1931
SLOR ZWI Aryech	8 octobre 1930	Genève.	2 avril 1931
SPEDEP Emile	29 mars 1909	Bordeaux.	2 novembre 1921
SUBERVIELLE Raymond	1 ^{er} mai 1926	Lyon.	13 mars 1929
SZLOVAK Emeric	26 juin 1929	Pecs (Hongrie).	16 mai 1932
TAOUBKIN Joseph	1924	Moscou.	24 juin 1929
THIERRY Henri	9 décembre 1919	Paris.	2 novembre 1921
THOMANN Ludger	9 décembre 1925	Paris.	15 mai 1926
M ^{me} THOMAS née DOMELA	5 juillet 1930	Paris.	20 novembre 1930
MM. VAISSIERE Raymond	14 avril 1932	Paris.	4 novembre 1932
VENDEUVRE Bénigne	27 avril 1906	Lyon.	31 décembre 1929
VERDIER Pierre	9 septembre 1923	Paris.	14 août 1930
VIDAL Y FRENERO Vicente	27 juillet 1900	Séville.	2 novembre 1921
VUILLAUME Henry	16 avril 1925	Lyon.	16 avril 1931
WELSTEIN Emmanuel	30 novembre 1900	Kazan.	15 février 1928
M ^{me} ZELIGSON Eugénie	11 juillet 1895	Paris.	8 janvier 1932
M. ZORBAIDES Antoine	15 juillet 1916	Athènes.	23 août 1921

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° Cliniques médicales et chirurgicales			
Clinique chirurgicale du docteur Samuel BARBEZAT, sise à l'angle de la rue de l'Horloge et de la rue de Foucauld, autorisée le 4 juillet 1927.			
Clinique chirurgicale du docteur Henri COMTE, sise rues Prom et Mézergues, autorisée le 30 décembre 1929.			
Clinique chirurgicale du docteur Emile MARTIN, sise n° 4, rue Jean-Bouin, autorisée le 31 janvier 1927.			
Clinique chirurgicale du docteur Alphonse PERARD, sise boulevard Gouraud, autorisée le 1 ^{er} mars 1925.			
3° Pharmaciens			
M. ABRY Paul	9 août 1909	Lyon.	17 août 1931
M ^{mes} AGOSTINI née BERCHER	10 janvier 1927	Alger.	9 août 1931
ALOY née AUSSET	29 avril 1926	Toulouse.	8 juillet 1929
M. BATTINO Moïse	21 février 1923	Beyrouth.	18 mai 1923
M ^{llo} COHEN Félix	9 février 1929	Alger.	4 mai 1931
M ^{me} CONSTANTIN née MUSY	12 mai 1929	Berne.	10 juin 1930
MM. CONTI Vezio	23 juin 1922	Ferrara.	28 mars 1930
FATTACCIOLI Louis	4 juillet 1930	Marseille.	22 décembre 1931
FESCHET Gustave	19 octobre 1913	Montpellier.	8 mai 1929
FINZI Elie	20 octobre 1921	Montpellier.	28 mars 1924
GARCIE-BOURAU	4 mars 1924	Lyon.	1 ^{er} décembre 1930
GASSNER Victor	11 juillet 1903	Prague.	23 novembre 1923
GOWORWSKI Vitold	8 octobre 1929	Poznan.	5 septembre 1932
LE COROLLER Bernard	3 mars 1906	Rennes.	14 juin 1928
MINUIT Henri	12 novembre 1913	Bordeaux.	10 mars 1932
PELAUD Léonard	27 septembre 1895	Paris.	30 juin 1931
PICHON-VENDEUIL Eugène	9 mai 1910	Bordeaux.	19 mai 1928
VIARDOT Roger	10 juillet 1929	Paris.	27 février 1930
M ^{me} VIARDOT née TOLILA	id.	Paris.	28 novembre 1930
4° Dentistes			
MM. ANDRESEN Ove	16 mai 1931	Copenhag e.	17 juin 1931
BEN ASSAYAG Salomon	8 avril 1926	Paris.	17 mars 1917
BERGE Robert	8 avril 1920	Paris.	26 octobre 1920
M ^{me} BERGE née FIEUX	4 avril 1923	Paris.	25 avril 1924
MM. BURKLE Maurice	24 juillet 1919	Reunes.	11 avril 1932
CHAPALAY Jean	6 avril 1925	Paris.	12 juillet 1932
CHTERENZON Joseph	19 février 1903	Kiew.	31 décembre 1930
DUPONT Georges	27 juin 1929	Paris.	10 octobre 1932
FINKENSTEIN Siegfried	2 août 1892	Berlin.	6 août 1932
M ^{me} GABY née ICHARD	13 novembre 1926	Paris.	23 avril 1929
MM. GRAND Paul	29 décembre 1920	Paris.	26 août 1921
JEAN Paul	25 octobre 1909	Paris.	14 mars 1932
M ^{llo} LEIBOVITCH Magda	8 octobre 1932	Nancy.	14 décembre 1932
MM. LEVY Joseph	27 juin 1929	Marseille.	21 novembre 1929
MAGNEVILLE André	28 avril 1925	Paris.	10 avril 1930
MASCIAS Aguilar	5 mai 1928	Madrid.	17 mars 1932
NORDLUNG Aksel	21 novembre 1929	Copenhague.	17 janvier 1931
OJEDA Raoul	16 juin 1927	Philadelphie.	6 août 1927
PELLEGRINO Lucien	6 juillet 1929	Paris.	23 janvier 1931
SANCHEZ Mascias	20 juillet 1931	Madrid.	7 janvier 1932
M ^{me} ZAYTZEFF née PIOTROWSKI	20 décembre 1919	Novorossia.	13 septembre 1931
M ^{llo} ZLOCISTA Laya	13 novembre 1926	Varsovie.	5 novembre 1930
5° Sages-femmes			
M ^{mes} D'ANTONI née PEDONE	24 octobre 1919	Palerme.	22 octobre 1920
BARTHELEMY née COQUINET	19 juin 1901	Paris.	6 mai 1930
BENEZECH née COULON	22 novembre 1912	Alger.	26 mai 1922
BENZAKINE Mathilde	23 novembre 1905	Londres.	27 juin 1921
BERTHIER née SCAF	1 novembre 1927	Paris.	18 mars 1932
BONAN née CASTRO	9 juillet 1917	Paris.	12 avril 1919
BOUIN née TROUCHAUD	14 mars 1910	Alger.	20 mai 1931
BRASCA Rosalie	9 avril 1898	Palerme.	5 septembre 1930
CARANCHINI née PEDUZZI	4 mai 1888	Paris.	12 septembre 1916
CLAUDEL née Sinot	2 août 1921	Paris.	8 septembre 1927
DAUDE Caroline	9 novembre 1912	Bordeaux.	16 janvier 1917
DESIGNATO Giuseppa	24 avril 1903	Palerme.	25 mai 1917
FABIAN née HOBROVITZ	14 juin 1930	Budapest.	14 janvier 1932
FLORES Maria	11 novembre 1912	Palerme.	25 octobre 1932
GENARD Marie	23 juin 1919	Grenoble.	30 décembre 1930
GUENAR née DAVID	11 juillet 1929	Poitiers.	6 février 1931
GUIZARD Louise	13 juillet 1927	Lyon.	1 ^{er} février 1930
GUTIEREZ Josepha	6 avril 1927	Madrid.	21 novembre 1927

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>5° Sages-femmes (suite)</i>			
M ^{mes} HALLIER Simone	12 juillet 1924	Tours.	26 septembre 1924
HAMEL née MORE	19 août 1927	Rennes.	15 décembre 1927
JARRAUD née DENIS	29 juillet 1915	Paris.	5 février 1919
KLASSER née DE GRENIER	24 juin 1914	Paris.	18 mai 1921
LUIGI née ANTONI	10 août 1910	Montpellier.	31 mars 1922
LUWAERT née BRUNET	17 juillet 1920	Montpellier.	26 août 1921
MARIE née ANDREEVA	30 mai 1909	Varsovie.	28 avril 1931
MILLOT née LEMAITRE	4 avril 1901	Alger.	9 décembre 1916
OLIVARES Maria	13 juillet 1928	Séville.	4 avril 1931
PARTICELLI née OLIVERI	28 octobre 1895	Palerme.	22 novembre 1916
PEDUZZI Alfredina	11 juin 1917	Milan.	23 décembre 1929
PILOZ née TASTEVIN	11 juillet 1908	Lyon.	20 juillet 1909
RANOUIL Marguerite	8 août 1931	Bordeaux.	4 avril 1932
RENAUD née AGARD	15 juillet 1925	Toulouse.	16 décembre 1926
RODRIGUEZ Y LOPEZ	10 décembre 1913	Cadix.	22 septembre 1929
SORET née JACQUET	30 juillet 1927	Nancy.	17 novembre 1930
SOUBEYRAN née VIDAL	18 juillet 1930	Montpellier.	5 décembre 1930
SUBIROS née VIALLA	13 juillet 1928	Toulouse.	19 février 1932
<i>6° Herboristes</i>			
M. CADILHAC Marius	12 mars 1910	Montpellier.	23 juin 1923
M ^{mes} DAGOURY née TOULOUSE	8 novembre 1921	Bordeaux.	id.
PEZANT née VEZE	13 juillet 1904	Bordeaux.	9 février 1924
M. ROLAND Honoré	10 novembre 1910	Marseille.	28 janvier 1931
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
<i>1° Pharmaciens</i>			
MM. DREYFUS Léon			13 juin 1915
FENECH Léopold			id.
LAFON Jean			id.
LO PRESTI Antonino			id.
<i>2° Dentistes</i>			
MM. ARNONE Vincent			11 décembre 1916
BLANC Lazare			4 mai 1918
CHALLEY Ernest			13 octobre 1916
FULLA Paul			4 mai 1918
JALABERT Louis			id.
KATSOU LIS Théodore			id.
LALANDE Albert			31 octobre 1925
RICCA Miguel			16 octobre 1925
<i>3° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} BOUTHAN née SALTANA			13 août 1926
ESTHER BEN CSALOU M			id.
ESTHER BEN SEMBA			id.
HALLA M'ZABIATE			id.
IZZA MESSAOUD			id.
NOUARA			id.
RAHEL BENT DOUHAN			id.
SOLIKA			id.
SULTANA M'ZABIATE			id.
ZHORA el M'ZABIA			id.
FEDALA			
<i>Médecin</i>			
M. SOMNIER Edmond	15 juillet 1920	Alger.	28 avril 1922
SETTAT			
<i>1° Médecins</i>			
MM. FERRIOL Fernand	24 juin 1909	Toulouse.	18 mai 1917
LE HIR Henri	30 juillet 1920	Montpellier.	18 février 1922

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° Pharmacien			
M. BALLESTEROS Iglesias	6 mars 1931	Grenade.	12 décembre 1932
3° Sage-femme			
M ^{lle} REED Kate	9 octobre 1920	Cent ^{al} Midwiwes Board	14 septembre 1927
RÉGION DE FES			
FÈS			
1° Médecins			
MM. BAJAT Marcel	30 mars 1923	Lyon.	8 mars 1930
BERNAL Y BAQUERA	9 août 1909	Séville.	31 décembre 1930
CARAGUEL Paul	11 mars 1907	Paris.	27 octobre 1921
CHAPUIS Paul-Marie-Edouard	8 mars 1920	Paris.	22 janvier 1924
COLIN Marie	31 janvier 1904	Lyon.	19 septembre 1931
COLLET Charles	14 janvier 1914	Lyon.	3 octobre 1927
CRISTIANI Léon	24 février 1902	Lyon.	8 décembre 1927
DERNONCOUR Fernand	26 mai 1908	Lille.	27 octobre 1921
FLYE-SAINTE-MARIE Henri	18 janvier 1926	Bordeaux.	23 février 1926
FERRO Agostino	30 décembre 1926	Palerme.	14 mars 1930
FRANC Louis	27 octobre 1915	Bordeaux.	16 avril 1927
GROUZELLE Pierre	13 mai 1927	Lille.	11 mars 1931
GUINAUDEAU Paul	5 décembre 1927	Bordeaux.	24 janvier 1928
M ^{me} HILBORN Caroline	6 octobre 1926	Alger.	3 février 1927
MM. HILBORN Robert	1 ^{er} juillet 1913	Cleveland.	29 avril 1932
JASMIN né JASTRZAB	7 juillet 1908	Cleveland.	id.
LILEY	24 juin 1926	Bâle.	6 décembre 1930
MANSOURI Abdallah	30 septembre 1914	Londres.	3 janvier 1928
PEREZ Casto-Richard	27 septembre 1923	Lyon.	9 décembre 1924
SALLE Antoine	6 juillet 1927	Madrid.	5 avril 1930
Toulze André	25 mai 1917	Lyon.	27 octobre 1921
	8 mars 1920	Paris.	27 octobre 1920
2° Clinique			
Clinique obstétricale du docteur BERNAL Y BAQUERA, sise avenue de Sefrou, autorisée le 17 novembre 1932.			
3° Pharmaciens			
M ^{me} BAJAT née LANZALAVI	6 juin 1925	Montpellier.	25 avril 1930
MM. CABANEL Jean	10 mars 1908	Grenoble.	5 octobre 1931
MALLET Jean	12 juillet 1920	Montpellier.	3 novembre 1921
MARTINET Georges	17 septembre 1930	Nancy.	2 mai 1931
QUERIAUD René	20 janvier 1920	Alger.	14 octobre 1927
4° Dentistes			
M. DINESEN Carl	27 avril 1915	Copenhague.	16 juillet 1924
M ^{me} LEFRANÇOIS née BENNEJEANT	23 septembre 1916	Paris.	15 juin 1932
M. SCHNEIDER	13 juin 1928	Paris.	13 septembre 1929
5° Sages-femmes			
M ^{mes} ALADJEM Lora	15 juillet 1929	Paris.	24 février 1930
BORDENAVE née MERE	10 juin 1929	Alger.	9 septembre 1929
KALFON Marcelle	16 juillet 1927	Marseille.	9 juillet 1927
TANZI Messaouda	3 juillet 1916	Alger.	1 ^{er} juillet 1922
PRATICIEN TOLÉRÉ NON DIPLOMÉ			
Dentiste			
M. CORTES Jean			14 décembre 1916

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
KARIA-BA-MOHAMMED			
<i>Médecin</i>			
M. COUSSIN Marcel	13 mai 1927	Bordeaux.	29 janvier 1931
QUEZZANE			
<i>Médecin</i>			
M. CHAUBET Paul	30 mars 1923	Lyon.	29 novembre 1930
SEFROU			
<i>Médecin</i>			
M. LABAN Louis	11 novembre 1915	Lyon.	11 juillet 1931
SOUK-EL-ARBA-DE-TISSA			
<i>Médecin</i>			
M. VILLETTE Emile	22 juillet 1925	Toulouse.	10 avril 1929
RÉGION DU RHARB			
MECHRA-BEL-KSIRI			
<i>Médecin</i>			
M. MATHEU Jean	20 mai 1925	Montpellier.	15 janvier 1926
PETITJEAN			
<i>Médecin</i>			
M. LEBLANC Lucien	11 octobre 1923	Toulouse.	4 novembre 1924
PORT-LYAUTEY			
<i>1° Médecins</i>			
MM. ARSOLLIER Jean	11 juillet 1912	Bordeaux.	16 décembre 1926
CANTERAC Alphonse	22 avril 1905	Toulouse.	3 octobre 1921
LAURENT Frédéric	1 ^{er} octobre 1931	Lyon.	16 février 1932
MOINS Jean	30 juillet 1920	Montpellier.	17 octobre 1921
PONSAN René	12 septembre 1916	Bordeaux.	2 février 1927
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. CASTELLANO Albert	30 juin 1927	Alger.	27 décembre 1928
LEBRETON Charles	7 janvier 1909	Alger.	6 décembre 1932
MEGY Pierre	16 juillet 1932	Alger.	30 août 1932
<i>3° Dentistes</i>			
MM. BATAILLE Roland	27 juin 1929	Paris.	4 juillet 1930
HODGKINS Harvey	18 juin 1891	Massachussets.	22 décembre 1922
PEREIRA Joao-Baptista	7 juillet 1930	Paris.	7 décembre 1932
ROSTHOJ Borge	28 juin 1928	Copenhague.	1 ^{er} décembre 1931
<i>4° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} CAYLA née JOURDAN	20 juin 1903	Alger.	14 mai 1918
FOUCHET née POURDAN	24 juillet 1902	Marseille.	29 juin 1916

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° Sages-femmes (suite)			
M ^{mes} LAMOUREUX Germaine MOGGIO Marie NOVAES née GASPAR	16 juillet 1930 13 juillet 1923 31 décembre 1901	Marseille. Marseille. Lisbonne.	14 août 1930 16 décembre 1931 14 février 1921
SOUK-EL-ARBA-DU-RIARB			
<i>Médecin</i>			
M. CASTAN Jean	18 janvier 1928	Paris.	31 décembre 1921
REGION DE MEKNES			
AZROU			
<i>Médecins</i>			
MM. ANDRIEU Maurice MALABOUCHE Jean	18 mai 1921 8 octobre 1920	Lyon. Montpellier.	20 décembre 1930 20 février 1925
IFRANE			
<i>Médecin</i>			
M. PIZON Claude-Alfred	6 février 1929	Paris.	1 ^{er} mai 1933
MEKNES			
<i>1^{er} Médecins</i>			
MM. ALCON Y PEREZ Ramon BATUT Paul DERACHE Carl DULUCQ Gérard GUGLIELMI François HAMEON Charles LEBLANC Louis LELANDAIS Victor MAHIEU Louis PIGNET Maurice POULAIN Jean VIDAL Rémy VINCENT Pierre	4 juillet 1930 10 octobre 1912 25 avril 1925 20 mai 1924 30 juillet 1931 17 mai 1902 6 février 1929 6 février 1911 21 décembre 1920 18 décembre 1894 14 mars 1931 27 avril 1906 5 juillet 1912	Madrid. Montpellier. Lille. Bordeaux. Marseille. Lyon. Paris. Lyon. Lyon. Lyon. Montpellier. Bordeaux. Bordeaux.	12 octobre 1931 7 février 1922 22 août 1931 30 novembre 1925 16 novembre 1932 3 juillet 1925 5 mai 1932 28 novembre 1931 12 février 1927 1 ^{er} février 1928 27 avril 1932 28 octobre 1931 21 juillet 1922
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. CADILLAC Henri DELIEGE Marius GUERIN Julien POWEL Harold	20 juillet 1919 22 mars 1929 8 mai 1896 15 avril 1898	Paris. Strasbourg. Paris. Londres.	1 ^{er} juin 1922 31 décembre 1929 18 décembre 1931 23 septembre 1927
<i>3° Dentistes</i>			
MM. ALLAIRE René CANTALOU Jacques MARTY René	3 juillet 1930 7 juillet 1930 5 juin 1923	Nantes. Paris. Paris.	13 novembre 1931 16 octobre 1931 23 mars 1924
<i>4° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} CHABALIER née BOSCO FONTAN née BARUCHEL SAUNE née FRENOT SIGNE née BRACHET	20 juillet 1922 5 juillet 1905 31 juillet 1930 17 novembre 1906	Marseille. Alger. Nancy. Bordeaux.	7 janvier 1929 15 février 1922 15 octobre 1931 19 décembre 1925

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION D'OUJDA			
BERKANE			
<i>1° Médecin</i>			
M. HUDDE Joseph	20 juillet 1909	Paris.	21 janvier 1925
<i>2° Sage-femme</i>			
M ^{lle} CESPEDES Maria	16 décembre 1931	Grenade.	15 janvier 1932
PRATICIEN TOLÉRÉ NON DIPLOMÉ			
<i>Pharmacien</i>			
M. FAJAL Charles			13 juin 1915
BERGUENT			
<i>Médecin</i>			
M. BESSON André	27 juin 1929	Lyon.	12 décembre 1929
BOU-ARFA			
<i>Médecin</i>			
M. LIBERGE Fernand	31 janvier 1904	Lyon.	25 mars 1930
FIGUIG			
<i>Médecin</i>			
M. PONS Albert	25 novembre 1910	Montpellier.	30 janvier 1925
MARTIMPREY			
<i>1° Médecin</i>			
M. DAUVERGNE Marcel	27 novembre 1929	Alger.	30 juin 1931
<i>2° Pharmacien</i>			
M. VILA Y BOU	1 ^{er} décembre 1910	Barcelone.	3 février 1917
<i>3° Sage-femme</i>			
M ^{me} FER née KERIEL	13 août 1928	Rennes.	18 novembre 1931
OUJDA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. AYACHE Moïse	5 octobre 1920	Alger.	29 décembre 1920
LARRE Henri	1 ^{er} février 1896	Bordeaux.	30 novembre 1925
LHEZ Joseph	1 ^{er} août 1921	Lyon.	20 janvier 1928
MARION GALLOIS Yves	6 décembre 1919	Lyon.	27 avril 1921
MOSNIER Louis	27 janvier 1913	Toulouse.	12 novembre 1924
PASKOFF Radi	23 décembre 1929	Montpellier.	20 octobre 1932
PERRIN Henri	11 novembre 1913	Lyon.	5 novembre 1921
PETROVITCH Boudimir	5 août 1929	Toulouse.	31 décembre 1929
RIBES Y PEREZ Julio	8 février 1922	Valence.	19 juin 1925
M ^{me} SAUVAGET née VALLET	13 août 1926	Paris.	31 août 1927
SAUVAGET France	16 avril 1925	Lyon.	6 août 1932

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>2° Clinique</i>			
Clinique chirurgicale du docteur France SAUVAGET, sise rue du Commandant-Gravier, autorisée le 25 novembre 1932.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
M ^{lle} BAILLET Simone	21 octobre 1931	Alger.	6 janvier 1932
MM. CHARBIT Albert	26 janvier 1931	Alger.	4 août 1931
LICHT Jean	25 février 1889	Nancy.	16 avril 1921
PUJOL Louis	12 août 1912	Grenoble.	20 août 1918
<i>4° Dentistes</i>			
MM. DUBOUCH Georges	5 juin 1931	Bordeaux.	20 juin 1932
JOUANNE Paul	12 décembre 1928.	Paris.	25 février 1930
MATHERAT Albert	29 septembre 1912	Paris.	20 mai 1924
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} ALLALOU née FALENCI	28 juin 1911	Alger.	2 juillet 1921
CHAMBON Marcelle	28 juin 1911	Alger.	14 octobre 1921
DAHAN Rachel	30 juin 1925	Alger.	2 juin 1926
IZARD née LAPIERRE	13 juin 1918	Toulouse.	22 novembre 1921
PONSOT Marie	26 juin 1913	Alger.	26 décembre 1922
<i>6° Herboriste</i>			
M. MAS Blas	20 novembre 1924	Alger.	30 mai 1931
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
<i>1° Pharmacien</i>			
M. ALLOZA Théodore			13 juin 1915
<i>2° Dentiste</i>			
M. FULLA Frédéric			4 mai 1918
TAOURIRT			
<i>Médecin</i>			
M. VILLEMEN Henri	16 avril 1925	Lyon.	24 avril 1931
RÉGION DE RABAT			
CAMP-MARCHAND			
<i>Médecin</i>			
M. FONTAINE Jean	4 octobre 1920	Lyon.	20 août 1929
KHEMISSSET			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} EYRAUD née DESBOURBES	28 juillet 1917	Clermont-Ferrand.	31 décembre 1929
RABAT			
<i>1° Médecins</i>			
MM. AMOR Y RICO Carlos	2 août 1898	Grenade.	25 mai 1917
ARENA Francesco	2 octobre 1930	Turin.	27 octobre 1930
ARNAUD Louis	17 mars 1906	Lyon.	20 décembre 1922

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
M ^{lle} BARBOSA Maria	23 juillet 1927	Lisbonne.	27 mai 1930
MM. BENATI Antonino	24 décembre 1920	Palerme.	17 novembre 1931
CANTO Candela	7 juillet 1931	Valence.	23 janvier 1932
CAPPA Oreste	28 juillet 1922	Turin.	18 juillet 1930
CLERC Laurent	30 janvier 1905	Lyon.	27 octobre 1921
COUSERGUE Jean-Baptiste	13 janvier 1898	Lyon.	23 septembre 1924
COUSERGUE Jean-Louis	7 novembre 1929	Lyon.	6 mars 1931
DELIGNE Maurice	15 juin 1929	Bordeaux.	8 décembre 1932
M ^{me} DONON née BRICO	19 juillet 1927	Paris.	31 décembre 1929
MM. DUBOIS Henri	13 mai 1925	Paris.	15 février 1932
EDOUARD Marcel	5 juillet 1912	Lyon.	2 novembre 1921
FERRIER Paul	7 ^{me} avril 1901	Paris.	31 décembre 1925
GAUTHIER Georges	25 janvier 1897	Lyon.	22 janvier 1923
GELENDER Herman	16 mars 1915	Moscou.	21 octobre 1932
GUILMOTO Jean	26 août 1920	Paris.	29 juillet 1921
KLEIN Alfred	10 juillet 1924	Vienne.	10 avril 1931
LADJIMI Mohamed	11 mai 1920	Lyon.	25 février 1922
M ^{lle} LAFORET Juliette	6 février 1929	Paris.	2 décembre 1929
MM. LALANDE Philippe	25 septembre 1901	Toulouse.	27 octobre 1921
M ^{lle} LANGLAIS Marie	23 octobre 1929	Paris.	16 janvier 1931
MM. LAPIN Joseph	6 février 1899	Lyon.	2 novembre 1921
LAZARRAGA Ortes	14 février 1883	Madrid.	9 octobre 1930
LE ROUDIER Jean	20 mars 1928	Lyon.	30 mai 1928
MARMEY Charles	25 mars 1897	Bordeaux.	29 novembre 1924
MARMEY Jean	15 février 1930	Lyon.	6 mai 1930
MEYNADIER Maurice	14 octobre 1911	Montpellier.	18 mai 1917
PAGES Robert	8 novembre 1927	Paris.	23 avril 1928
PARFENOFF Nile	23 juin 1925	Pétrograd.	31 décembre 1930
PAUTY Pierre	27 octobre 1920	Paris.	13 janvier 1925
ROQUES Paul	15 mai 1911	Toulouse.	16 avril 1917
SICAULT Georges	7 novembre 1929	Bordeaux.	31 décembre 1929
<i>2° Cliniques médicales et chirurgicales</i>			
Clinique chirurgicale du docteur Henri DUBOIS, sise avenue Moulay-Youssef, autorisée le 25 avril 1932.			
Clinique du docteur Georges GAUTHIER, sise rue du Lieutenant-Guillemette, autorisée le 3 mars 1925.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
MM. BRUN Jean	12 février 1932	Bordeaux.	11 avril 1932
EDELEIN Alphonse	17 juin 1921	Alger.	3 octobre 1921
FELZINGER Alfred	26 juin 1923	Paris.	16 novembre 1923
PALOSCHI Alfredo	19 novembre 1927	Turin.	30 mai 1928
SEGUINAUD Paul	20 avril 1912	Bordeaux.	17 février 1917
SUCH Antonin	31 décembre 1914	Montpellier.	20 mars 1932
<i>4° Dentistes</i>			
MM. AMEZQUITA Gustavo	25 novembre 1924	Mexico.	5 juillet 1930
AMOR Y ALBA	13 août 1929	Madrid.	31 décembre 1929
DALLAS Jean	16 juillet 1912	Bordeaux.	6 juillet 1926
FUENTES Alberto	2 septembre 1932	Guatemala.	17 novembre 1932
GUIBERT Lucien	3 juillet 1930	Bordeaux.	5 septembre 1931
LESBATS Emmanuel	18 octobre 1926	Bordeaux.	27 juillet 1932
MEIGNEN Victor	20 novembre 1918	Paris.	26 octobre 1932
PENET Robert	3 mars 1931	Paris.	30 juillet 1932
M ^{me} SILMAN née TRISVIATSKAYA	18 avril 1915	Pétrograd.	24 octobre 1927
MM. SAUERS James-Salomon	30 avril 1901	Indianapolis.	21 juillet 1926
WEISS Gustave	24 mai 1929	Strasbourg.	15 novembre 1929
ZAIDNER Rodolphe	5 octobre 1918	Paris.	14 janvier 1920
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} COTTET née PEREZ	7 juin 1929	Alger.	30 décembre 1929
DELEUZE née MAINARDI	6 juillet 1906	Marseille.	9 octobre 1923
ESPAGNET Henriette	25 juillet 1927	Bordeaux.	8 novembre 1927
KALFON née BORNAY	2 juillet 1929	Paris.	31 décembre 1929
TEULE Yvette épouse CHARVIN	18 juillet 1928	Bordeaux.	15 septembre 1931
VADILLO BALLESTEROS	16 janvier 1922	Cadix.	6 avril 1923

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
PRATICIENS TOLERÉS NON DIPLOMÉS			
<i>Sages-femmes</i>			
M ^{mes} COHEN née AMZALAG DAHAN née AMZALAG OBLIGATO née DICARO			9 mars 1926 id. id.
SALE			
<i>1° Médecin</i>			
M. VALETON Prosper	29 mars 1909	Montpellier.	8 janvier 1922
<i>2° Sage-femme</i>			
M ^{me} GUINAMAND Eda	28 juillet 1920	Grenoble.	2 juillet 1928
TIFLET			
<i>Médecin</i>			
M. MARTRE Joseph	2 octobre 1902	Montpellier.	2 novembre 1921
RÉGION DE TAZA			
TAZA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. JOSSERAND Marcel PALAFER Gabriel	29 mai 1920 25 avril 1922	Lyon. Lyon.	1 ^{er} août 1929 9 septembre 1929
<i>2° Pharmacien</i>			
M. FUMEY Marcel	10 octobre 1920	Bordeaux.	9 décembre 1924
<i>3° Sage-femme</i>			
M ^{me} PERRET née GIVRY	16 juillet 1926	Grenoble.	14 octobre 1931
RÉGION DE MARRAKECH			
AGADIR			
<i>1° Médecins</i>			
MM. GAUTHIER Philippe SALLARD Jean	20 avril 1921 2 juin 1926	Lyon. Paris.	21 novembre 1929 9 janvier 1928
<i>2° Pharmacien</i>			
M. PORRO Pietro	4 mars 1904	Pavia	24 mai 1932
<i>3° Sage-femme</i>			
M ^{me} JULIENNE née FOURNIER	17 juillet 1926	Paris.	4 décembre 1930
DEM NAT			
<i>Médecin</i>			
M. MORNAS Pierre-Jacques-Clément	19 juillet 1927	Paris	4 juillet 1930

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
EL-KELAA-DES-SRARHNA			
<i>Médecin</i>			
M. HIGUE René	10 mai 1929	Toulouse.	28 décembre 1929
MARRAKECH			
<i>1° Médecins</i>			
MM. BARNEOUD Jean	16 décembre 1924	Montpellier.	19 février 1926
BRIMONT Louis	3 juillet 1930	Paris.	29 juin 1932
CANAS Fuentès	10 décembre 1918	Cadix.	11 juillet 1919
M ^{lle} CARAPEZZA Aïda	24 janvier 1918	Palerme.	22 mars 1924
MM. COLLE Paul	20 novembre 1919	Paris.	16 novembre 1927
CROZES Yves	13 mars 1923	Toulouse.	19 mai 1930
CUNEA Ovsie	23 juillet 1930	Montpellier.	12 août 1932
M ^{lle} DECOR Adrienne	9 décembre 1925	Paris.	30 décembre 1929
MM. DIOT Lucien	9 novembre 1929	Nancy.	5 avril 1929
FAURE-BEAULIEU Gilbert	23 décembre 1911	Paris.	2 décembre 1921
JACCOUD Maurice	25 avril 1930	Genève.	19 novembre 1931
KALNIN Louis	23 juin 1915	Dorpat.	25 novembre 1930
LAPIDUS Aron	12 avril 1921	Paris.	15 octobre 1931
M ^{me} LEGEY née ENTZ	4 juin 1900	Paris.	16 avril 1917
MM. MODOT Henri	22 janvier 1912	Paris.	23 février 1932
PEETS Rudolph	25 avril 1923	Trieste.	5 septembre 1929
PELLET Jean	22 janvier 1929	Lyon.	9 avril 1929
ROTHSTEIN Haïm	9 novembre 1885	Moscou	16 juin 1931
ROUTHIER Henri	10 juillet 1919	Paris.	8 décembre 1921
<i>2° Cliniques médicales et chirurgicales</i>			
Clinique chirurgicale du docteur Henri MODOT, sise avenue du Haouz, autorisée le 21 juillet 1932.			
Clinique chirurgicale du docteur Maurice JACCOUD, sise place Moulay-Ali, autorisée le 27 février 1933.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
MM. BARTOUX Jean	5 janvier 1909	Clermont-Ferrand.	18 janvier 1922
FAURE Louis	2 octobre 1902	Toulouse.	25 janvier 1917
MARTIN Pierre	13 novembre 1924	Paris.	5 mai 1931
OUSTRY Jean	29 mai 1906	Alger.	27 janvier 1917
RAYNAUD Henri	22 janvier 1920	Lyon.	18 août 1926
VAILHE Gabriel	13 décembre 1908	Marseille.	13 avril 1920
<i>4° Dentistes</i>			
MM. ARIF Khalil Abi	21 juin 1922	Beyrouth.	23 septembre 1931
CAILLERES Jean	1 ^{er} juillet 1930	Bordeaux.	23 décembre 1930
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} BRUNER née CHIALVO	21 juillet 1917	Aix.	29 avril 1918
CHEVRIER née DUPIN	28 juillet 1930	Bordeaux.	1 ^{er} septembre 1930
COLOMER née GERARD	8 novembre 1908	Bordeaux.	19 janvier 1929
LAU CALUL née CHALIER	5 octobre 1927	Paris.	21 juin 1932
MENAGER née SCHNEIDER	18 août 1928	Paris.	26 mai 1931
RONDANINA née NICOLATI	29 juin 1922	Alger.	10 novembre 1922
VERVEUR Yvonne	3 juillet 1925	Lyon.	30 décembre 1929
WOODHOUSE Gertrude	16 août 1930	Cent ^{al} Midwives Board	20 janvier 1932
PRATICIENS TOLERES NON DIPLOMÉS			
<i>1° Pharmacien</i>			
M. NAIRN Guthber			11 mai 1923
<i>2° Dentiste</i>			
M. VINCENT André			22 décembre 1925

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° Pharmaciens			
MM. INNAMORATI Otorino MARCHAI Félix	9 juillet 1904 3 février 1913	Pérouse. Alger.	20 mars 1917 29 décembre 1916
PRATICIEN TOLÉRÉ NON DIPLOMÉ			
Dentiste			
M. DE MORESTEL Eugène			4 mai 1918
SIDI-SMAIN			
Médecin			
M. ARMANI Georges	10 janvier 1927	Alger.	23 septembre 1927
CIRCONSCRIPTION DE MOGADOR			
MOGADOR			
Médecins			
MM. BOUVERET Charles RAULT Jean	6 juin 1906 5 février 1929	Montpellier. Paris.	18 mai 1917 26 janvier 1931
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
1° Pharmacien			
M. GIBERT Toussaint			13 juin 1915
2° Dentiste			
M. KELLNER Ernest			1 ^{er} juin 1922
CIRCONSCRIPTION D'OUED-ZEM			
KHOURIBGA			
Médecins			
MM. BECMEUR André COIGNERAI Henri	9 décembre 1930 22 février 1908	Alger. Paris.	30 mars 1931 19 juillet 1922
OUED-ZEM			
1° Médecin			
M. LE MITOUARD René	4 octobre 1920	Montpellier.	20 juin 1925
2° Sage-femme			
M ^{me} JADE née ROLLAND	19 août 1924	Rennes.	31 décembre 1930
TERRITOIRE DU TADLA			
BENI-MELLAL			
Médecin			
M. VALETTE Marcel	25 février 1908	Lyon.	17 février 1925

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TAROUDANT			
<i>Médecin</i>			
M. POURTEAU Marie	20 mai 1920	Lyon.	1 ^{er} septembre 1928
TIZNIT			
<i>Médecin</i>			
M. SANGUY Charles	17 juin 1929	Montpellier.	20 avril 1931
CIRCONSCRIPTION DES ABDA-AHMAR			
LOUIS-GENTIL			
<i>Médecin</i>			
M. DE NOBILI François	2 juin 1925	Paris.	11 octobre 1925
SAFI			
<i>1^o Médecins</i>			
MM. BOHIN Albert	4 novembre 1905	Paris.	12 novembre 1921
DAVID Henri	10 octobre 1912	Montpellier.	20 décembre 1923
GALVAN Garcia	21 août 1918	Salamanque.	27 octobre 1932
MAIRE François	29 août 1904	Paris.	16 avril 1917
MOLL Perez	17 juin 1927	Valence.	19 février 1931
RICHART Y LOPEZ	30 janvier 1895	Valence.	21 avril 1926
TACQUIN Arthur	25 octobre 1896	Bruxelles.	16 septembre 1921
<i>2^o Pharmaciens</i>			
M ^{me} CROIZE née FLAVIGNY	13 octobre 1927	Paris.	31 décembre 1929
<i>3^o Sages-femmes</i>			
M ^{mes} ALVAREZ née MONTERO	4 novembre 1930	Madrid.	12 octobre 1932
HIDALGO Dorotéa	12 novembre 1929	Séville.	26 février 1932
PATRICIEN TOLÉRÉ NON DIPLOMÉ			
<i>Pharmacien</i>			
M. ASTUTO Nunzio			13 juin 1915
CIRCONSCRIPTION DES DOUKKALA			
AZEMMOUR			
<i>Médecin</i>			
M. DHOMBRES Jean	14 janvier 1911	Toulouse.	26 juillet 1920
MAZAGAN			
<i>1^o Médecins</i>			
MM. BETTI Eduardo	4 avril 1903	Pise.	16 mars 1920
DELANOÉ Pierre	8 février 1912	Montpellier.	16 avril 1917
M ^{me} DELANOÉ née ROUBINSTEIN	6 juillet 1912	Montpellier.	id.
MM. JACQUES Louis	21 avril 1905	Bordeaux.	id.
PAOLETTI Auguste	11 mai 1920	Lyon.	16 septembre 1925

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
ROUJAD			
<i>1^o Médecin</i>			
M. DARMEZIN Adolphe	30 janvier 1905	Bordeaux.	22 janvier 1924
<i>2^o Sage-femme</i>			
M ^{lle} MILLVARD Winifred	16 août 1930	Cent ^{al} Midwives Board	19 janvier 1932
KASBA-TADLA			
<i>Médecin</i>			
M. DELORME Ivan	22 juin 1909	Lyon.	25 juin 1931

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

Service de l'Administration Générale, du Travail et de l'Assistance

LISTE DU PERSONNEL VÉTÉRINAIRE

autorisé à exercer au 1^{er} janvier 1933

Application de l'article 6 du dahir du 12 mai 1914

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DES CHAOUIA			
BOULHAUT			
M. MIEGEVILLE Jacques	17 janvier 1927	Toulouse.	3 janvier 1928
CASABLANCA			
MM. BELLE Gustave	30 juin 1930	Lyon.	17 mai 1932
HINTERMANN Hans	28 mars 1923	Berne.	6 mai 1930
IPOUSTEGUY Pierre	11 janvier 1913	Toulouse.	27 décembre 1927
JEAUME Maurice	12 février 1918	Toulouse.	31 janvier 1928
LARROUY Henri	21 mai 1930	Toulouse.	15 juillet 1931
ZOTTNER Gustave	4 décembre 1923	Alfort.	3 janvier 1928
SETTAT			
M. CLAUDON Albert	18 novembre 1907	Lyon.	17 mars 1928

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DE FÈS			
FÈS			
MM. CHAULET Pierre-Bernard GRIMPRET Eugène	6 décembre 1927 11 mai 1905	Toulouse. Alfort.	12 mars 1929 27 décembre 1927
RÉGION DU RHARB			
MECHRA-BEL-KSIRI			
M. LAMIRE Edouard	4 mars 1929	Toulouse.	17 novembre 1930
PETITJEAN			
M. HENRY Georges	2 décembre 1922	Alfort.	3 janvier 1928
PORT-LYAUTEY			
M. CANTALOUPE Albert	31 octobre 1898	Toulouse.	27 décembre 1927
SOUK-EL-ARBA			
M. VILLECHAISE Jean	12 octobre 1929	Toulouse.	3 février 1931
RÉGION DE TAZA			
TAZA			
M. GRIMPRET Charles	10 juillet 1927	Toulouse.	12 décembre 1929
RÉGION DE MARRAKECH			
MARRAKECH			
MM. DEYRAS Octave GENTY André MARQUANT Georges NAIRN Brice	1 ^{er} novembre 1921 14 décembre 1931 10 janvier 1913 18 juillet 1924	Lyon. Toulouse. Alfort. Glasgow.	3 janvier 1928 18 novembre 1932 27 décembre 1927 1 ^{er} juin 1927
RÉGION DE MEKNÈS			
MEKNÈS			
MM. AUDIT Pierre CHAPUIS Henri GIRARD Victor LANCE René	30 mai 1931 25 juillet 1927 1 ^{er} décembre 1922 1 ^{er} février 1888	Toulouse. Lyon. Lyon. Alfort.	23 décembre 1931 17 avril 1929 1 ^{er} mai 1928 20 janvier 1928
RÉGION D'OUJDA			
BERKANE			
M. FLAMENT René	11 octobre 1929	Paris	20 novembre 1930
OUJDA			
MM. DEILLES Edouard GREFFULHE Alexandre	26 décembre 1913 26 novembre 1900	Alfort. Lyon.	3 janvier 1928 20 janvier 1928

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DE RABAT			
AIN-EL-AOUDA			
M. POVERO Noël	23 mars 1905	Turin.	3 février 1928
MERZAGA			
M. COMTE Octave	22 novembre 1907	Lyon.	17 mars 1928
RABAT			
MM. EYRAUD Emile LAVERGNE François VAYSSE Jean	19 janvier 1911 2 décembre 1911 16 mai 1927	Lyon Toulouse. Toulouse.	16 mars 1917 27 décembre 1927 3 janvier 1928
SALÉ			
M. MICHEL Jean	26 décembre 1913	Alfort.	27 décembre 1927
CIRCONSCRIPTION DES DOUKKALA			
MAZAGAN			
M. LELAURIN Pierre	23 juillet 1897	Alfort.	5 avril 1929
CIRCONSCRIPTION DES ABDA-AHMAR			
SAFI			
M. BOSSAVY Ferdinand	26 décembre 1913	Alfort.	3 janvier 1928
CIRCONSCRIPTION DE MOGADOR			
MOGADOR			
M. MONTEGUT François	21 janvier 1911	Alfort.	3 janvier 1929
CIRCONSCRIPTION D'OUED-ZEM			
OUED-ZEM			
M. BERNARD Pierre	9 février 1924	Alfort.	17 mars 1928
TERRITOIRE DU TADLA			
BENI-MELLAL			
M. DEVIRAS Maurice	13 février 1931	Toulouse.	3 avril 1931